

Réunion du 7 Mai 2019

P.V. n° 17

Président : M. GAUVIN.

Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.

Administratif : M. MOUTHAUD (service Compétitions LFNA).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

CHAMPIONNATS

U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 3 LFNA

Match n° 21282084 – Poule D – Niveau 2 – Sud Gironde F.C. – Patronage Bazadais / Stade Montois – E.S. Montoise du 04/05/2019

Courriel du Stade Montois du 03/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Stade Montois – E.S. Montoise.**

Amende de 46 euros pour forfait au Stade Montois (1^{er} forfait).

Match n° 21282112 – Poule E – Niveau 2 – Bergerac Périgord F.C. (2) / C.O. Coulounieix Chamiers du 04/05/2019

Courriel de Bergerac Périgord F.C. du 03/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Bergerac Périgord F.C. (2).**

Amende de 46 euros pour forfait à Bergerac Périgord F.C. (1^{er} forfait).

U14-U17 FEMININES A 8 – PHASE 3 LFNA

Match n° 21282261 – Poule D – Niveau 2 – S.A. Mauléonais / F.C. du Luy de Béarn du 20/04/2019

Courriel du S.A. Mauléonais du 03/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.A. Mauléonais.**

Amende de 46 euros pour forfait au S.A. Mauléonais (1^{er} forfait).

Match n° 21282420 – Poule I – Niveau 2 – G.J. Fun 87 H.L. / Limoges Landouge Foot du 04/05/2019

Courriel de Limoges Landouge Foot du 04/05/2019 à 11h02 informant de son forfait.

S'agissant du 3^{ème} forfait, la commission déclare le **forfait général de Limoges Landouge Foot.**

Amende de 183 euros pour forfait général à Limoges Landouge Foot (déjà 2 forfaits enregistrés précédemment).

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Match n° 21282422 – Poule I – Niveau 2 – J.A. Isle / A.S. Panazol du 04/05/2019

Absence de l'A.S. Panazol (sans en avoir averti la LFNA).

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Panazol**.

Amende de 46 euros pour forfait à l'A.S. Panazol (2^{ème} forfait).

Match n° 21282571 – Poule N – Niveau 2 – C.O. La Couronne (2) / Jarnac Sports – A.L. St-Brice du 04/05/2019

Courriel du C.O. La Couronne du 04/05/2019 à 11h52 (pour un match à 15h00) demandant un report de cette rencontre pour manque d'effectif dans les deux équipes.

Courriel de Jarnac Sports du 06/05/2019 indiquant n'avoir eu aucun problème d'effectif contrairement à ce qu'a écrit le C.O. La Couronne sur son courriel du 04/05/2019. De plus, il lui est impossible de jouer cette rencontre un mercredi après-midi avant la fin du championnat.

Compte-tenu de ces éléments, la Commission déclare le **forfait du C.O. La Couronne (2)**.

Amende de 46 euros pour forfait au C.O. La Couronne (1^{er} forfait).

Le Président

Francis Gauvin

Le Secrétaire de séance

Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 09/05/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.